

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2013

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE - (N° 1589)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2

présenté par

M. Moyne-Bressand, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« avec la présence d' »,

les mots :

« contaminée par l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel rectifie une expression inappropriée.